

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 25.07.2024

Révision: 25.07.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** UHU GRIZZLY EXTREME WH CQ 440G*12 L204
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Colle
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Bison International
Dr.A.F.Philipsstraat 9
NL-4462 EW Goes
PO Box 160
NL-4460 AD Goes
tel. +31 88 3235700
fax. +31 88 3235800
e mail: sds@boltonadhesives.com

Bolton Swiss SA
Via Lisano 3
CH-6900 Massagno
Tel.: 091 960 45 90
email: sds@boltonadhesives.com
- **Service chargé des renseignements:** PSRA
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Centre Suisse d'Information Toxicologique: tél. 145 (24h); de l'étranger: +41 44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Indications complémentaires:**
EUH208 Contient triméthoxyvinylsilane. Peut produire une réaction allergique.
- **2.3 Autres dangers** Pendant le durcissement, du méthanol (CAS 67-56-1) est produit.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Colle

(suite page 2)

CH

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 25.07.2024

Révision: 25.07.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: UHU GRIZZLY EXTREME WH CQ 440G*12 L204

(suite de la page 1)

Composants dangereux:

CAS: 2768-02-7 EINECS: 220-449-8 Numéro index: 014-049-00-0 Reg.nr.: 01-2119513215-52	triméthoxyvinylsilane ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317	2,5-10%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Numéro index: 022-006-00-2 Reg.nr.: 01-2119489379-17	dioxyde de titane ⚠ Carc. 2, H351, EUH212	<1%
CAS: 52829-07-9 EINECS: 258-207-9 Reg.nr.: 01-2119537297-32	bis(2,2,6,6-tetraméthyl-4-piperidyl) sebacate ⚠ Repr. 2, H361f; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411	<0,25%

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

• **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Aucune mesure particulière n'est requise.

• **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

• **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

• **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

CH

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 25.07.2024

Révision: 25.07.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: UHU GRIZZLY EXTREME WH CQ 440G*12 L204

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Pas nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **Classe de stockage:** 10
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL

2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

Oral	Consommateur, hirondelle, long terme	0,3 mg/kg bw/day (rat)
Dermique	Worker, dermal, longterm exposition	3,9 mg/kg bw/day (rat)
	Consommateur, dermal(e), long terme	7,8 mg/kg bw/day (rat)
Inhalatoire	Worker, inhalative, longterm exposition	27,6 mg/m ³ (rat)
	Consommateur, par inhalation, long terme	6,7 mg/m ³ (rat)
		18,9 mg/m ³ (lapin)

(suite page 4)

CH

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 25.07.2024

Révision: 25.07.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: UHU GRIZZLY EXTREME WH CQ 440G*12 L204

(suite de la page 3)

· PNEC

2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

Eau douce	0,4 mg/l (rat)
Fresh water sediment	1,5 mg/kg dry weight (rat)
Eau de mer	0,04 mg/l (rat)
Marine sediment	0,15 mg/kg dry weight (rat)
Sol	0,06 mg/kg (rat)
Sewage treatment plant	6,6 mg/l (rat)
Sporadic release	2,4 mg/l (rat)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,12 mm

Caoutchouc nitrile

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 10 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 1).

· Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique

Liquide

· Couleur:

Selon désignation produit

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Non déterminé.

· Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

(suite page 5)

CH

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 25.07.2024

Révision: 25.07.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: UHU GRIZZLY EXTREME WH CQ 440G*12 L204

(suite de la page 4)

· Limites d'explosion: · Inférieure: · Supérieure: · Point d'éclair · Température de décomposition: · valeur du pH: · Viscosité: · Cinématique: · Dynamique: · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: · Coefficient de partage: n-octanol/eau: · Pression de vapeur: · Densité et/ou densité relative · Densité: · Densité relative · Densité de vapeur:	- Non déterminé. - Non déterminé. 98 °C - Non déterminé. - Non déterminé. - Non déterminé. - Non déterminé. - Non déterminé. - Pas ou peu miscible - Non déterminé. - Non déterminé. - Non déterminée. - Non déterminé. - Non déterminé.
· 9.2 Autres informations · Aspect: · Forme: · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité · Température d'auto-inflammabilité: · Propriétés explosives: · Teneur en solvants: · Solvants organiques: · VOC (CE) · VOCV (CH) · Teneur en substances solides: · Changement d'état · Taux d'évaporation:	- Toutes les données physiques pertinentes ont été déterminées pour le mélange. Toutes les données non déterminés ne sont pas mesurables ou non pertinentes pour la caractérisation du mélange. - Liquide - Le produit ne s'enflamme pas spontanément. - Le produit n'est pas explosif. 0,0 % 0,00 % 0,00 % 79,5 % - Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles · Gaz inflammables · Aérosols · Gaz comburants · Gaz sous pression · Liquides inflammables · Matières solides inflammables · Substances et mélanges autoréactifs · Liquides pyrophoriques · Matières solides pyrophoriques	- néant - néant - néant - néant - néant - néant - néant - néant - néant - néant

(suite page 6)

CH

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 25.07.2024

Révision: 25.07.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: UHU GRIZZLY EXTREME WH CQ 440G*12 L204

(suite de la page 5)

- **Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant
- **Liquides comburants** néant
- **Matières solides comburantes** néant
- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- **Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Possible en traces.
- **Indications complémentaires:** Pendant le durcissement, du méthanol (CAS 67-56-1) est produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

Oral	LD50	6899 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3158 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	16,8 mg/l (rat)

13463-67-7 dioxyde de titane

Oral	LD50	>20000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>10000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>6,82 mg/l (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Non applicable.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

CH

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 25.07.2024

Révision: 25.07.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: UHU GRIZZLY EXTREME WH CQ 440G*12 L204

(suite de la page 6)

- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** Non applicable.
- **Sensibilisation** Non applicable.
- **Toxicité par administration répétée** Non applicable.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 8)

CH

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 25.07.2024

Révision: 25.07.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: UHU GRIZZLY EXTREME WH CQ 440G*12 L204

(suite de la page 7)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR/ADN, IMDG, IATA** néant
- **ADN** - néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR/ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement:** Non applicable.
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport:** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
- **"Règlement type" de l'ONU:** néant

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

CH

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 25.07.2024

Révision: 25.07.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: UHU GRIZZLY EXTREME WH CQ 440G*12 L204

(suite de la page 8)

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Classe de pollution des eaux:

Waterbezwaarlijkheid (NL): A(4)

classe B (Classification propre)

· VOC (CE) 0,00 %

· VOCV (CH) 0,00 %

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

· Service établissant la fiche technique: PSRA

· Contact: PSRA

· Date de la version précédente: 09.08.2022

· Numéro de la version précédente: 7

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

(suite page 10)

CH

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 25.07.2024

Révision: 25.07.2024

Numéro de version 8 (remplace la version 7)

Nom du produit: UHU GRIZZLY EXTREME WH CQ 440G*12 L204

(suite de la page 9)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

CH